

REGARD SUR CARIGNAN

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE ♦ VOLUME 10, NUMÉRO 01 JANVIER 2021

Bonne
ANNÉE
2021



Carignan

CONNECTÉE
DE NATURE



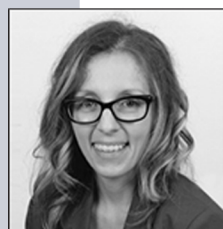
PATRICK MARQUÈS
MAIRE, VILLE DE CARIGNAN



ANNE POUSSARD
CONSEILLÈRE DISTRICT 1



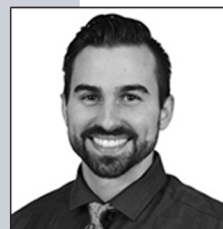
ÉDITH LABROSSE
CONSEILLÈRE DISTRICT 2



STÉPHANIE LEFEBVRE
CONSEILLÈRE DISTRICT 3



DIANE MORNEAU
CONSEILLÈRE DISTRICT 4



FRÉDÉRIC MARTINEAU
CONSEILLER DISTRICT 5



DANIEL ST-JEAN
CONSEILLER DISTRICT 6

CHÈRES CONCITOYENNES ET CHERS CONCITOYENS,

L'année 2020 restera longtemps gravée dans la mémoire des gens, cela à l'échelle planétaire. Le confinement donnera aux Fêtes une couleur différente des autres années, mais heureusement, la magie et les sourires continuent de circuler dans la population grâce à une panoplie d'outils de communication accessibles à tous. Nos traiteurs, nos artisans et nos commerçants ont d'ailleurs été créatifs pour continuer à vous servir. Votre encouragement est apprécié et tisse des liens précieux.

En 2020, Carignan a réalisé son objectif d'adopter un plan particulier d'urbanisme pour le secteur central. Le PPU livre des solutions concrètes pour assurer la continuité et le succès des orientations de développement et de protection tracées par les Conseils précédents. La Ville concentre son développement, raffermir sa vocation agricole et s'offre les outils pour mieux protéger et valoriser ses milieux naturels. Enfin, la planification du développement tient compte des forces et des faiblesses du territoire et du bâti existant pour améliorer la qualité de vie collective.

En cette prochaine année, les efforts se poursuivront pour réaliser les enjeux inscrits au PPU. Notre préoccupation est et sera toujours de répondre à la demande pour vous offrir des milieux de vie uniques, plus chaleureux et plus actifs.

Pour 2021, plus que jamais, c'est la santé que nous souhaitons à tous et chacun.

Le conseil municipal

SOMMAIRE

- 2 MOT DU CONSEIL
- 3 AGENDA
- 5 ÉVÉNEMENTS
- 8 FEUX
- 10 CALENDRIER MUNICIPAL
- 13 PRÊT D'ÉQUIPEMENT
- 14 LOISIRS
- 19 ORGANISMES

HEURES DE SERVICE

LUNDI AU JEUDI
DE 8 H À 12 H DE 13 H À 16 H 30

VENDREDI
DE 8 H À 12 H

TÉL : 450 658-1066

VILLEDECARIGNAN.ORG
FACEBOOK.COM/VILLEDECARIGNAN
INFO@VILLEDECARIGNAN.ORG



JANVIER 2021

- 6 JANVIER
ORDURES
- 9 JANVIER
HEURE DU CONTE
- 12 JANVIER
COLLECTE DE SAPINS DE NOËL
- 13 JANVIER
MATIÈRES RECYCLABLES
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
- 14 JANVIER
MATIÈRES ORGANIQUES
- 27 JANVIER
ORDURES
MATIÈRES RECYCLABLES
- 28 JANVIER
MATIÈRES ORGANIQUES

Congés fériés

NOS BUREAUX SERONT FERMÉS LE 1^{ER} JANVIER AINSI QUE LES 2 ET 5 AVRIL À L'OCCASION DU CONGÉ DE PÂQUES.

Séances du Conseil

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mercredis **13 janvier, 3 février, 3 mars et 7 avril à 20 heures** à la salle du Conseil, située derrière l'hôtel de ville au 2555, chemin Bellevue à Carignan.



VISITEZ
LE NOUVEAU

SITE WEB

DE
CARIGNAN

WWW.CARIGNAN.QUEBEC



FÉVRIER 2021

- 3 FÉVRIER
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
- 6 FÉVRIER
HEURE DU CONTE
- 10 FÉVRIER
MATIÈRES RECYCLABLES
- 11 FÉVRIER
MATIÈRES ORGANIQUES
- 15 FÉVRIER
CONCOURS ST-VALENTIN
- 17 FÉVRIER
ORDURES
- 21 FÉVRIER
ATELIER « PRÊTS À RESTER SEULS »
- 24 FÉVRIER
MATIÈRES RECYCLABLES
- 25 FÉVRIER
MATIÈRES ORGANIQUES

SERVICE AUX CITOYENS

NOTRE ÉQUIPE EST À L'ÉCOUTE
POUR VOUS SERVIR!

info@villedecarignan.org



450 658-1066

En dehors des heures d'ouverture des services, tout appel nécessitant une intervention rapide de nature technique (aqueduc-égout) doit être acheminé à la Régie intermunicipale de police au 1 888 678-7000.

**POUR LES APPELS D'URGENCE,
COMPOSEZ LE 911**

Carignan
CONNECTÉE
DE NATURE

MARS 2021

- 1^{ER} AU 5 MARS
RELÂCHE SCOLAIRE
- 3 MARS
SÉANCE DU CONSEIL
BADMINTON FAMILIAL
VERSEMENT TAXES FONCIÈRES
- 10 MARS
ORDURES
MATIÈRES RECYCLABLES
- 11 MARS
MATIÈRES ORGANIQUES
- 13 MARS
HEURE DU CONTE
- 14 MARS
ATELIER « GARDIENS AVERTIS »
- 21 MARS
INITIATION AU PICKLEBALL
- 24 MARS
MATIÈRES RECYCLABLES
- 25 MARS
MATIÈRES ORGANIQUES
- 31 MARS
ORDURES



CLUB DE MARCHÉ
CARIGNAN

Session de 15 semaines : du 9 janvier au 24 avril 2021

TARIFS :
RÉSIDENT 180\$
NON RÉSIDENT 225\$

POINT DE RENCONTRE :
PARC GENEST SUR L'ÎLE GOYER
DIMANCHE DE 10H À 11H

MARCHE NORDIQUE
Matériel requis : bâtons de marche

Inscription auprès de Pulsation Zen
Tél : 450 982-7936
Courriel : info@pulsationzen.com
Site Web : www.pulsationzen.com

Pulsation Zen en collaboration avec **Carignan**



CLUB DE COURSE À PIED CARIGNAN

Session de 15 semaines du 13 janvier au 21 avril 2021
incluant 4 ateliers gratuits les 7, 14, 21 et 28 avril offert par la ville

ENTRAÎNEMENT COMPLET À LA COURSE À PIED

Tarifs :
Résidents : 132\$
Non résidents : 165\$

Mercredi 18h30 à 19h30

Point de rencontre principal :
Centre multifonctionnel
de Carignan

Inscription auprès de Pulsation Zen
Tél : 450 982-7936
Courriel : info@pulsationzen.com
Site Web : www.pulsationzen.com

Pulsation Zen en collaboration avec **Carignan**

AVRIL 2021

- 1^{ER} AVRIL
MATIÈRES ORGANIQUES
- 3 AVRIL
FÊTE DE PÂQUES
- 7 AVRIL
SÉANCE DU CONSEIL
MATIÈRES RECYCLABLES
- 7 AU 28 AVRIL
DÉFI TOUGOU - ATELIERS DE COURSE À PIED
- 8 AVRIL
MATIÈRES ORGANIQUES
- 10 AVRIL
HEURE DU CONTE
- 15 AVRIL
MATIÈRES ORGANIQUES
- 18 AVRIL
THÉÂTRE JEUNESSE
- 21 AVRIL
ORDURES
MATIÈRES RECYCLABLES
- 22 AVRIL
MATIÈRES ORGANIQUES
- 24 AVRIL
DÉBUT DES INSCRIPTIONS - CAMPS DE JOUR
- 24 ET 25 AVRIL
CORVÉE NETTOYAGE
- 29 AVRIL
MATIÈRES ORGANIQUES
- À VENIR : 1^{ER} MAI
COURSES DU DÉFI CARIGNAN

TAXES

Le premier versement des taxes 2021 est dû le mercredi 3 mars.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Service de paiement électronique des institutions financières participantes;
- Chèques postdatés transmis par la poste ou déposés dans le passe-lettres de la porte principale de l'hôtel de ville.
- Paiement Interac au comptoir de l'hôtel de ville

Si la Santé publique le permet
*L'argent comptant est refusé.



HEURE DU CONTE 9 JANVIER

Forêt d'hiver

Le samedi 9 janvier de 10 h à 11 h
Centre multifonctionnel ou en ligne
(1555, rue de l'École)

L'hiver les petits animaux se cachent, les ours hibernent et les mésanges volent discrètement dans la forêt. On dirait que tout est en pause, mais pourtant, les animaux de la forêt ont plein d'histoires à raconter! Suivez les traces de ces animaux courageux qui passent l'hiver avec nous!

HEURE DU CONTE 6 FÉVRIER

M. Laflaque et la sécurité incendie

Le samedi 6 février de 10 h à 11 h
Centre multifonctionnel ou en ligne
(1555, rue de l'École)

M. Laflaque est le chef de la Sécurité incendie. Il partage l'expérience de son métier et informe les enfants des consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie. Ensemble, ils pratiqueront les gestes à poser lors d'une évacuation. Les enfants pourront essayer ses vêtements et manipuler un véritable boyau d'arrosage.



CONCOURS ST-VALENTIN 15 FÉVRIER

L'année 2020 a été pour le moins spéciale et difficile pour tous. Malgré tout, nous avons tous été témoins de gestes d'entraide et d'amour envers nos proches et les autres. Partagez sur la page Facebook de la Ville le plus beau geste dont vous avez été témoin et qui vous a touché durant cette période de pandémie. Le tirage aura lieu le 15 février à 11 h. Cinq (5) gagnants* remporteront une boîte de décoration pour biscuits.

*Les participants doivent être résidents de Carignan.



ATELIER « PRÊTS À RESTER SEULS » 21 FÉVRIER

L'atelier est le dimanche 21 février de 9 h à 15 h au Centre multifonctionnel (ou virtuel). Ce cours permet aux jeunes âgés de 9 à 13 ans d'apprendre les techniques de base en secourisme et d'acquérir les compétences nécessaires à leur sécurité lorsqu'ils ne sont pas sous la supervision directe d'un parent, d'un tuteur ou d'un adulte, qu'ils soient à la maison ou dans leur collectivité.

Durée du cours : 6 heures d'enseignement. Préalable : 9 à 13 ans. Coût : 40 \$ payable sur place le jour de la formation. Inscription à secourys.com/gardien-averti, par courriel à info@secourys.com ou par message texte au 514 777-6968 : textez « Prêts à rester seuls 21 février » ainsi que le nom et numéro de téléphone de l'enfant. L'inscription sera confirmée dans la journée par le formateur.



RELÂCHE SCOLAIRE 1^{ER} AU 5 MARS

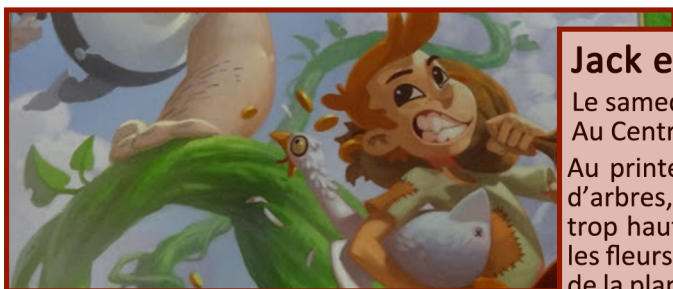
Des activités seront offertes aux familles dans le cadre de la relâche scolaire si la Santé publique le permet (contexte de la covid-19). Le dépliant informatif sera transmis aux parents par courriel par l'entremise des écoles durant le mois de janvier. La période d'inscription sera ensuite ouverte jusqu'au 24 février inclusivement. Les inscriptions se feront via le Portail citoyen (site Web de la Ville). Places limitées. Premier arrivé, premier inscrit.

BADMINTON FAMILIAL DURANT LA RELÂCHE 3 MARS

Le mercredi 3 mars de 13 h à 16 h
Gymnase de l'école Carignan-Salières
(1555, rue de l'École)

Réservation obligatoire sur le Portail citoyen (site Web de la Ville). Trois terrains disponibles par heure. Premier arrivé, premier servi.
*Activité tenue uniquement si la Santé publique le permet (contexte de la covid-19).

HEURE DU CONTE 13 MARS



Jack et le haricot magique

Le samedi 13 mars de 10 h à 11 h
Au Centre multifonctionnel ou en ligne

Au printemps, tout recommence à pousser : les fleurs, les feuilles d'arbres, les plantes. Mais il arrive parfois que les plantes poussent trop haut, comme les haricots magiques de ce pauvre Jack, ou que les fleurs disparaissent, ou même qu'une grenouille avale toute l'eau de la planète! Suivez ces aventures magnifiquement racontées par la conteuse Eveline Ménard.

ATELIER « GARDIENS AVERTIS » 14 MARS

L'atelier sera tenu de 9 h à 17 h au Centre multifonctionnel (ou virtuel). Ce programme permet aux jeunes âgés de 11 à 15 ans d'acquérir les techniques élémentaires de secourisme pour prendre soin des enfants. Les participants apprennent à s'occuper de jeunes enfants de divers groupes d'âge, à prévenir les urgences et à intervenir en cas de besoin. Ils reçoivent également une formation afin de se promouvoir en tant que gardiens auprès de parents/clients éventuels.

Durée du cours : 8 heures d'enseignement. Préalable : 11 ans et plus (ou 6^e année et plus). Coût : 45 \$ payable sur place le jour de la formation. Inscription à securys.com/gardien-averti, par courriel à info@securys.com ou par message texte au 514 777-6968 : textez « Gardien averti Carignan 14 mars » ainsi que le nom et numéro de téléphone de l'enfant. L'inscription sera confirmée dans la journée par le formateur.



DÉFI TOUGO (ATELIERS DE COURSE À PIED) 7, 14, 21 ET 28 AVRIL

Les mercredis 7, 14, 21 et 28 avril
18 h 30 à 19 h 30 et 19 h 30 à 20 h 30
Gymnase de l'école Carignan-Salières
(1555, rue de l'École)



Dans le cadre du mois Togo (anciennement Défi Santé), la Ville de Carignan est fière d'offrir quatre ateliers préparatoires à la course à pied. Ateliers pour tous les niveaux. Gratuit. Inscription via le Portail citoyen (site Web de la Ville). Réservés aux résidents de Carignan.
*Activité tenue uniquement si la Santé publique le permet (contexte de la covid-19).

INITIATION AU PICKLEBALL 21 MARS

Le dimanche 21 mars de 10 h à 12 h
Gymnase de l'école Carignan-Salières
(1555, rue de l'École)

Profitez de cette occasion pour vous initier au pickleball et vous intégrer aux groupes de Carignan. Offre en partenariat avec l'académie de pickleball Sélect. Inscription via le Portail citoyen (site Web de la Ville). Places limitées.
*Activité tenue uniquement si la Santé publique le permet (contexte de la covid-19).

FÊTE DE PÂQUES 3 AVRIL

Le samedi 3 avril de 13 h à 16 h
Centre multifonctionnel
(1555, rue de l'École)



À l'occasion de la fête de Pâques, les familles sont invitées à participer à un atelier de fabrication de cakepop. Animation durant toute l'après-midi et carrousel pour les tout-petits.

*Activité tenue uniquement si la Santé publique le permet (contexte de la covid-19).

THÉÂTRE JEUNESSE : FRÉDO PRÉSENTE TADAM 18 AVRIL

Frédo, le magicien délirant, vous convie à un rendez-vous unique, complice et abracadabrant! Énergie débordante, passion contagieuse, une invitation au cœur de sa magie. Soyez du voyage afin de l'aider à élucider la plus grande question existentielle qui soit : « L'envers du décor est-il le décor de l'envers ». Un exercice périlleux, car un excès de logique pourrait vous déstabiliser à tout moment!

Rendez-vous le dimanche 18 avril à 15 h
Centre multifonctionnel ou en ligne
(1555, rue de l'École).



HEURE DU CONTE 10 AVRIL

Floralie Framboise

Le samedi 10 avril de 10 h à 11 h
Centre multifonctionnel ou en ligne
(1555, rue de l'École)

Dans la forêt se trouve un arbre magique, gardien de la nature. Découvrez cet univers féérique avec Floralie Framboise et l'elfe des bois qui apprennent comment les quatre éléments : l'air, l'eau, le feu et la terre, se côtoient. *Activité tenue uniquement si la Santé publique le permet (contexte de la covid-19).



Inscription obligatoire pour les enfants au Portail citoyen (villedecarignan.org). En raison de la covid-19 et des mesures de distanciation à respecter, nous devons réduire le nombre de places disponibles. Idéalement, les enfants se limiteront à un seul parent accompagnateur afin de libérer les places pour les autres enfants. *Activité tenue uniquement si la Santé publique le permet (contexte de la covid-19).

CORVÉE DE NETTOYAGE 24 ET 25 AVRIL

Avec l'arrivée du printemps, les citoyens sont invités à organiser une corvée de nettoyage dans leur quartier. Nous proposons une mobilisation citoyenne la fin de semaine du 24 et 25 avril. La Ville prête les gants et les sacs de poubelle et peut publiciser votre rassemblement. Pour inscrire votre activité de nettoyage, veuillez contacter le Service aux citoyens au 450 658-1066 ou écrire à info@villedecarignan.org. Lors de l'inscription, nous aurons besoin de connaître ces informations :

- Date
- Heure
- Lieu de rassemblement
- Nom et coordonnées (téléphone et/ou courriel) de la personne-ressource et responsable de votre activité

*Activité tenue uniquement si la Santé publique le permet (contexte de la covid-19).

INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR 24 AVRIL

Le dépliant de la programmation détaillée des camps de jour vous sera distribué par courriel par l'entremise des écoles durant le mois de mars. Il vous sera également possible de télécharger toutes les informations en ligne à www.villedecarignan.org. Inscriptions via le Portail citoyen. N'oubliez pas de créer votre profil et celui de vos enfants au préalable, car la Ville doit confirmer manuellement votre lieu de résidence avant que vous ne puissiez compléter votre inscription.

La période d'inscription pour les résidents débutera le samedi 24 avril à 10 h. La période d'inscription pour les non-résidents débutera le 3 mai.

*La Ville de Carignan se soucrit aux diverses recommandations de la Santé publique en lien avec la crise sanitaire présente actuellement. Si des changements devaient se faire, vous en serez informés.

COURSES DU DÉFI CARIGNAN 1^{ER} MAI

Les courses à pied du 1 km des petits, 2 km, 5 km et 10 km auront lieu le samedi 1er mai au centre multifonctionnel de 9 h à 13 h. Réservez cette plage horaire à votre agenda! Plus de détails suivront sur le site Web de la Ville et sur la page officielle Facebook.

*Activité tenue uniquement si la Santé publique le permet (contexte de la covid-19).





FEUX EN PLEIN AIR

Les feux en plein air à ciel ouvert sont interdits.

Dispositif autorisé

Pour profiter d'un feu autorisé à l'extérieur, le citoyen doit utiliser un foyer muni d'une cheminée n'excédant pas 2 m ainsi que d'un pare-étincelles. Le foyer doit être installé à au moins 2 m de toute matière combustible. Nous entendons ici toute matière susceptible de brûler : charbon, bois, essence, solvants, propane, butane, etc.

Ainsi, si votre foyer est situé à moins de 2 m d'une clôture en bois, d'un bâtiment complémentaire, d'une clôture à mailles (Frost) présentant des lattes en plastique, ou tout autre objet pouvant brûler, il n'est pas conforme.

Fumée



En tout temps, il est interdit d'incommoder le voisinage par la fumée d'un feu extérieur. Nous demandons donc aux propriétaires d'éviter de rapprocher leur site de feu de la résidence de leurs voisins. Nul ne peut permettre ou tolérer que la fumée provenant de la combustion des matériaux utilisés pour un feu en plein air, se propage dans l'entourage de manière à nuire au confort d'une personne habitant le voisinage ou que cette fumée entre à l'intérieur d'un bâtiment occupé.

Aussi, pour éviter toute production de fumée nocive pour la santé et l'environnement, il est interdit de brûler des feuilles, des herbes sèches, des déchets, des immondices des ordures, des pneus, du bois traité ou peint ou toute autre matière susceptible de nuire à la qualité de l'air.



Exception pour les agriculteurs

Il est permis aux agriculteurs de brûler ou faire brûler les herbes et herbages poussant le long des fossés ainsi que les cultures, leurs produits et leurs chaumes. L'agriculteur doit, au préalable, aviser le Service de sécurité incendie de Chambly de son intention, ainsi que la date et la localisation du feu.

Utilisation

Les feux extérieurs sont interdits entre minuit et 16 h et aucun feu extérieur n'est permis en période de smog ou quand l'indice d'inflammabilité est élevé, très élevé ou extrême.

Seuls le bois sec ou des dérivés secs de bois, du charbon de bois, des briquettes, ou tout autre produit conçu et reconnu spécifiquement à des fins de produit de chauffage peuvent être utilisés dans un foyer extérieur et il est interdit d'alimenter ou de maintenir un feu avec un accélérateur autre que les allume-feu conçus et vendus pour les barbecues.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Si j'ai déjà un foyer extérieur, devra-t-il être déplacé s'il ne respecte pas le 2 m de distance avec tout autre objet?

Oui, il devra être déplacé. En matière de sécurité, il n'y a pas d'exception.

Qu'est-ce qu'une matière combustible?

Tout ce qui brûle, y compris le cabanon du voisin s'il n'est pas à 2 mètres de distance du foyer, les lattes en plastique d'une clôture à mailles (Frost), une clôture de bois, etc.

Mon foyer au gaz doit-il respecter cette réglementation?

Oui, un foyer au gaz doit être soumis aux mêmes conditions que tout autre foyer extérieur. De la même façon, si le foyer au propane n'a pas de cheminée et qu'un voisin dépose une plainte, le foyer au propane ne pourra plus être utilisé.

Procurez-vous un foyer extérieur conforme !



FEUX D'ARTIFICE



Feux d'artifice en vente libre

Il est interdit de faire usage des feux d'artifice en vente libre dans les espaces publics, dont les parcs municipaux.

Les feux d'artifice en vente libre sont des pièces pyrotechniques récréatives, comme les pluies de feu, les fontaines, les pluies d'or, les chandelles romaines, les volcans et les feux japonais. Les accessoires pour pistolets-jouets sont interdits.

Hormis les accessoires pour pistolets-jouets, les feux d'artifice en vente libre sont autorisés aux conditions suivantes :

- L'utilisateur doit être âgé de dix-huit (18) ans ou plus;
- Le terrain doit être libre de tout matériaux ou débris, de façon à éviter les risques d'incendie;
- La vitesse du vent ne doit pas être supérieure à 30 km/h;
- Le terrain doit mesurer une superficie minimum de trente mètres (30 m) par trente mètres (30 m) dégagée à cent pour cent (100 %);
- La zone de lancement et de dégagement doit être à une distance minimum de cinquante mètres (50 m) de toute maison, bâtiment, construction, champ cultivé et cours d'eau.

Feux d'artifice à grand déploiement ou pour effets spéciaux

Les feux d'artifice à grand déploiement, comme les bombes d'artifice, les bombes sonores, les grands soleils, les barrages, les bombardes, les cascades, les mines, ou les feux d'artifice pour effets spéciaux, comme les effets de balle, les poudres-éclairs, les compositions fumigènes, les gerbes, les lances et les effets sonores, sont des pièces pyrotechniques récréatives à risque élevé pour usage à l'extérieur.

Seuls les artificiers surveillants ont le droit de mettre à feu des pièces pyrotechniques de ces natures. Ils doivent être titulaires d'un permis valide à cet effet et avoir reçue, au préalable, une autorisation écrite de la part de l'autorité compétente relativement à leur événement.



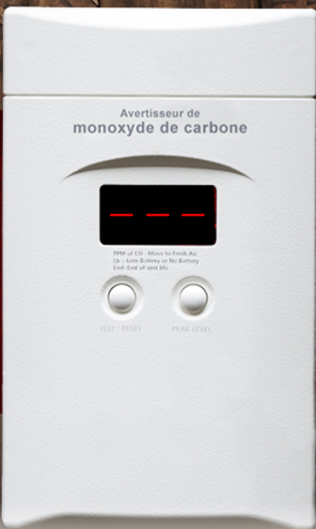
Amendes

Toute personne physique qui enfreint une disposition de ce règlement est passible d'une amende de 400 \$ à 1 000 \$. Pour une récidive, le montant de l'amende est de 800 \$ à 2 000 \$.

Toute personne morale qui enfreint une disposition de ce règlement est passible d'une amende de 800 \$ à 2 000 \$. Pour une récidive, le montant de l'amende est de 1 600 \$ à 4 000 \$.

Chaque contravention au présent règlement constitue jour après jour une infraction distincte.

Avertisseur de monoxyde de carbone



**L'avertisseur
de monoxyde de carbone,
un allié efficace contre
les intoxications!**



Carignan

CALENDRIER MUNICIPAL 2021

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24/31	25	26	27	28	29

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	



ORDURES
MÉNAGÈRES



DÉCHETS
ENCOMBRANTS



MATIÈRES
ORGANIQUES



RÉSIDUS
VERTS



MATIÈRES
RECYCLABLES



ÉCOCENTRE



SÉANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL



TAXES
FONCIÈRES



SAPINS
DE NOËL



BRANCHES
D'ARBRES



RÉSIDUS DOMESTIQUES
DANGEREUX (RDD)

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

13 janvier • 3 février • 3 mars • 7 avril • 5 mai
2 juin • 14 juillet • 11 août • 8 septembre • 6 octobre
3 novembre • 1^{er} décembre*

TAXES FONCIÈRES

Échéances

3 mars • 2 juin • 1^{er} septembre*

FERMETURE DES BUREAUX

1^{er} janvier • 2-5 avril • 24 mai • 24 juin • 1^{er} juillet
6 septembre • 11 octobre • 24 au 31 décembre

Le gestionnaire
des collectes
d'ordures, matières
organiques, recyclables,
sapins et résidus verts
est la MRC de La
Vallée-du-Richelieu.
Information et plaintes :
Info-collectes au
1 844 722-INFO (4636).

SAPINS DE NOËL

Le mardi 12 janvier

Pour être ramassé et composté, un sapin doit
être dégarni de toutes décorations de Noël.



RÉSIDUS VERTS

Quatre (4) mardis aux deux (2) semaines
au printemps (débutant à la mi-avril)
Quatre (4) mardis aux deux (2) semaines
à l'automne (débutant à la mi-octobre)
Quatre (4) collectes mensuelles en juin, juillet,
août et septembre les mardis
Débris de jardinage, chaume, herbe, plantes,
feuilles mortes, etc.



DÉCHETS ENCOMBRANTS

Une collecte par mois les mercredis
(voir recto), mais sur réservation auprès de
la MRC. En ligne à mrcvr.ca/services/matieres-residuelles/info-collectes ou au 1 844-722-INFO.
Quantité illimitée d'items. Si vos meubles sont en
bon état, l'organisme *Meublétout* (450 464-7888)
offre un service de collecte à la maison.



BRANCHES D'ARBRE

Une (1) collecte à domicile tous les mois de
mai à octobre. Les branches doivent être
déposées en bordure de rue le 1^{er} lundi du mois
et seront ramassées dans la semaine suivante
(2 semaines pour les mois de mai et octobre).
Prenez connaissance des consignes à observer pour
assurer le ramassage de vos branches. Tous les détails à
villedecarignan.org à la rubrique des collectes.



RECYCLAGE DU VERRE

Emplacement du conteneur :

Faubourg Carignan (à l'arrière du IGA)

Les contenants doivent être rincés. Les
bouchons et les couvercles doivent être retirés.



CALENDRIER MUNICIPAL 2021



ORDURES MÉNAGÈRES

Les mercredis aux trois (3) semaines

Un seul bac roulant accepté de 120 L, 240 L
ou de 360 L, gris, noir ou vert, et muni d'une prise
européenne (devant du bac comme celui du recy-
clage). Le bac doit être placé en bordure de rue
après 19 h la veille ou avant 7 h le jour de la collecte.

MATIÈRES ORGANIQUES

Les jeudis

Fruits, légumes, viandes, poissons, œufs, coquilles, sucreries,
sachets de thé, noix, huiles, graisses alimentaires, fleurs,
plantes, papiers-mouchoirs et essuie-tout souillés, couches
pour bébé, cartons souillés, etc. *Pas de feuilles mortes.

monorganibac.ca

MATIÈRES RECYCLABLES

Les mercredis aux deux (2) semaines

Seules les matières recyclables placées
à l'intérieur du bac sont ramassées. Le
couvercle doit être fermé.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Deux (2) journées de dépôt par année les
15 mai et 18 septembre

Dépôt au garage municipal (2555, chemin
Bellevue) entre 7 h et 15 h. Peinture, huiles,
batteries de voiture, bonbonnes de propane,
acide, colle, produits en aérosol, avec
cyanure, engrais, pesticides, oxydants, pro-
duits de nettoyage, piles, solvant, vernis, électroniques.



ÉLECTROMÉNAGERS RÉFRIGÉRÉS ET APPAREILS CONTENANT DES HALOCARBURES

Service sur appel pour la collecte d'appareils
« froids » (climatiseur, réfrigérateur, congélateur,
refroidisseur d'eau, déshumidificateur, celliers,
etc.). Téléphonez au 1 888 773-9689.



MATÉRIAUX SECS

Les samedis 15 mai, 19 juin, 17 juillet, 21 août,
18 septembre, 16 octobre et 20 novembre.

La Ville de Carignan offre une matinée
subventionnée à ses résidents pour le dépôt
de matériaux secs au Centre de récupération
Conteneurs Rouville (écocentre) situé au 3200, boul. Industriel à
Chambly. Pour rejoindre l'écocentre, composez le 450 658-7861.
Paiement comptant, par carte débit ou crédit pour les quantités
excédentaires.



Tous les détails à villedecarignan.org

*Ces dates sont sujettes à changement. Pour une infor-
mation actualisée durant l'année, consultez le site Web
ou composez le 450 658-1066.

À partir du
1^{ER} JANVIER 2021,
le bac roulant sera



obligatoire



BACS AUTORISÉS
bac roulant de 120, 240 ou 360 L
prise européenne
gris, noir ou vert



La collecte des
ordures passera
aux 3 semaines
à l'année!



COLLECTE DES ORDURES

**CETTE MESURE S'APPLIQUE POUR
LES MUNICIPALITÉS SUIVANTES:**

- Beloeil
- Carignan
- McMasterville
- Mont-Saint-Hilaire
- Otterburn Park
- Saint-Antoine-sur-Richelieu
- Saint-Charles-sur-Richelieu
- Saint-Denis-sur-Richelieu
- Saint-Jean-Baptiste
- Saint-Marc-sur-Richelieu
- Saint-Mathieu-de-Beloeil

POUR EN SAVOIR PLUS
mrcvr.ca/collectes-2021

INFO
COLLECTES

DÉNEIGEMENT

Cet hiver, les citoyens peuvent stationner leur véhicule sur rue entre 2 h et 7 h du matin, à la condition qu'aucune opération de déneigement ne soit en vigueur.

Comment s'informer ?

Il appartient au public de s'informer à savoir si une opération de déneigement est en vigueur.

Chaque jour, la Ville de Carignan ajuste le message diffusé sur la ligne téléphonique « info-déneigement » au 450 700-0034. Si les prévisions météorologiques annoncent une chute de plus de 5 cm de neige ou si l'épandage d'abrasifs ou de fondants est requis, la Ville déclare une opération de déneigement. La programmation systématique de la ligne « info-déneigement » avant 17 h permet à tout citoyen qui rentre du travail ou d'une activité de savoir s'il peut stationner son véhicule dans la rue ou non durant la nuit à venir.

La ligne « info-déneigement » est accessible en tout temps au 450 700-0034.



Une opération de déneigement est en vigueur?

Lorsqu'une opération de déneigement est en vigueur entre le 1^{er} décembre et le 31 mars, il est interdit de stationner un véhicule dans la rue entre 2 h et 7 h du matin sur tout le territoire. Le stationnement est permis durant la journée.

Si vous avez des visiteurs et que vous ne pouvez pas loger leur véhicule dans votre entrée charretière, il est possible de le garer dans le stationnement de l'hôtel de ville. Les autorités sont avisées et vous ne risquez pas de recevoir une contravention. Nous vous remercions toutefois de venir chercher votre véhicule dès le lendemain matin avant 9 h.

Pas d'opération de déneigement en vigueur?

S'il n'y a pas d'opération de déneigement en vigueur, il est permis de stationner un véhicule dans la rue entre 2 h et 7 h du matin, sauf en présence d'une interdiction permanente ou temporaire.

La signalisation temporaire (panneaux plantés dans la neige) interdit ponctuellement le stationnement pour permettre une opération de chargement de la neige (soufflement et ramassage). Vous pourriez voir ces affichettes sur les rues du Granit, des Galets, Henri-Bisaillon et Léon-Paré du secteur Carignan-Salières en raison de leur exigüité.

Remorquage durant les opérations de déneigement

La Ville rappelle que si un véhicule est garé dans la rue durant une opération de déneigement, le contrevenant s'expose à une amende de 50 \$ en vertu du règlement municipal, en plus de risquer que son véhicule soit remorqué à ses frais (175 \$).

Les citoyens dont la voiture est remorquée peuvent récupérer leur véhicule à l'hôtel de ville au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

Le paiement de la contravention peut être effectué :

- en personne au 1, place de la Mairie, Chambly, QC J3L 4X1;
- par chèque ou mandat-poste à l'ordre de Cour municipale de Chambly et transmis à l'adresse 1, place de la Mairie, Chambly, QC J3L 4X1;
- via le service en ligne "Constat express" (site Web - Ville de Chambly).

Pour plus d'informations, contactez le Service aux citoyens au 450 658-1066 durant les heures d'ouverture.

VOUS NE ROULEZ PAS ? COUPEZ LE MOTEUR !

Laisser un moteur fonctionner au ralenti pendant plus de 10 secondes consomme plus de carburant et produit plus de gaz à effet de serre que de l'arrêter et le redémarrer.



VRAI OU FAUX ?

Le fait d'arrêter et de redémarrer le moteur de son véhicule est éprouvant pour la mécanique et consomme autant d'essence que si on le laisse tourner pendant deux minutes.

Faux. Avec les équipements électroniques des véhicules d'aujourd'hui, le démarrage n'exige plus d'apport subit de carburant. Dès que le véhicule est immobilisé pour plus de 10 secondes, couper le moteur est plus économique, plus écologique et meilleur pour la mécanique.

Voici quelques faits pour illustrer les impacts de la marche au ralenti des véhicules :

- Un véhicule qui tourne au ralenti pollue deux fois plus que lorsqu'il roule à 50 km/h;
- L'exposition à la plupart des polluants qui émanent des automobiles est plus élevée à l'intérieur d'un véhicule qu'à l'extérieur;
- Un moteur qui tourne au ralenti pendant 10 minutes chaque jour consomme en moyenne 100 litres d'essence par année, ce qui représente plus d'une centaine de dollars gaspillés annuellement;
- Si les automobilistes canadiens évitaient la marche au ralenti pendant à peine trois minutes par jour, les émissions de CO² pourraient être réduites de 1,4 million de tonnes par année. Cela équivaut à économiser 630 millions de litres de carburant ou encore à retirer 320 000 voitures de la circulation annuellement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La consommation de carburant d'un moteur fonctionnant au ralenti est estimée à 0,6 litre / heure par litre de cylindrée. Ainsi, un moteur de 3,5 litres de cylindrée consomme plus de 2 litres d'essence par heure sans se déplacer. Pendant deux mois d'hiver, si vous laissez tourner votre moteur à l'arrêt 30 minutes par jour, vous dépenserez un plein de carburant sans parcourir le moindre kilomètre.

PNEUS D'HIVER

La saison des pneus d'hiver se terminera le 15 mars. D'ici là, votre voiture doit obligatoirement être chaussée de pneus conçus pour braver les périls de l'hiver. Cette obligation s'applique aussi aux véhicules offerts en location, aux cyclomoteurs ou aux motocyclettes. Une exception de 7 jours peut s'appliquer dans le cas de l'acquisition d'un nouveau véhicule de promenade auprès d'un commerçant ou les 7 jours précédant l'expiration d'un contrat de location à long terme (durée d'un an ou plus).

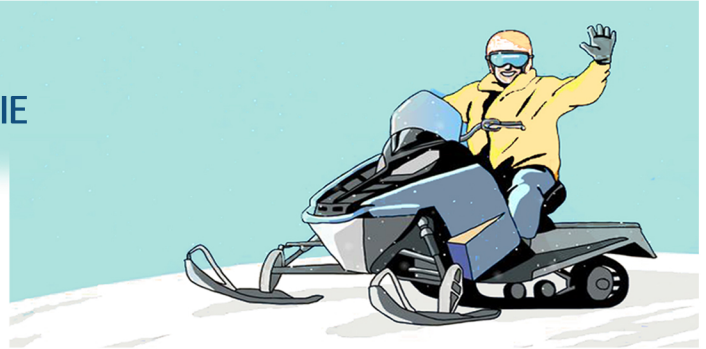
ABRIS D'HIVER TEMPORAIRE

Les citoyens de Carignan sont autorisés à bénéficier des avantages d'un abri d'hiver pour automobile et/ou d'un abri d'hiver pour l'accès piétonnier au bâtiment principal jusqu'au 30 avril. Les abris doivent être démantelés avant cette échéance.



SÉCURITÉ ET RESPECT SUR LE COUVERT GLACÉ DE LA RIVIÈRE L'ACADIE

En hiver, la rivière L'Acadie devient un espace récréatif fort prisé par les amateurs de plein air. Pêcheurs sur glace, fondeurs et marcheurs partagent la surface glacée avec les motoneigistes et les conducteurs de véhicule hors route. Pour assurer la sécurité de tous et par respect pour la quiétude des riverains, la Ville demande à ces derniers de ralentir leur vitesse dans la zone récréative.



Demeurez sur les pistes balisées

Les utilisateurs de véhicules hors route et motoneigistes sont invités à demeurer sur les pistes balisées. La circulation dans les rues non-autorisées, parcs, liens piétonniers, passerelles, pistes cyclables, terrains de récréation et terrains de jeux situés dans les limites de Carignan est prohibée. De la même façon, bien que la pointe nord de l'île aux Lièvres appartienne à la Ville, il est formellement interdit d'y circuler. L'objectif est d'en préserver la valeur écologique. Merci de ne pas vous y aventurer!

DÉPÔT DE LA NEIGE

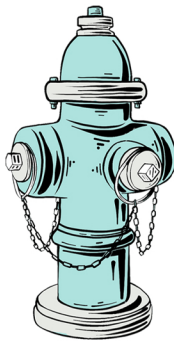
Propriété publique

Pousser, déposer ou jeter de la neige ou de la glace sur une propriété ou une voie de circulation publique est interdit. Lorsque vous dégagez le remblai de neige de votre entrée charretière ou piétonnière, assurez-vous que la neige déportée ne gêne pas la circulation des piétons ou des véhicules.

Propriété privée

Même si la réglementation municipale ne légifère pas la neige déportée d'un terrain privé à un autre, la Ville recommande à la population d'agir avec civisme en évitant cette pratique. Nous vous remercions de bien vouloir conserver la neige tombée sur votre propriété dans les limites de votre terrain.

S'il y a une borne d'incendie sur votre terrain, il est important de ne pas déposer de neige autour de cette borne à l'intérieur d'un périmètre de deux (2) mètres et de toujours laisser libre accès à celle-ci. L'objectif est qu'elle demeure visible pour les services d'incendie. Merci d'aviser votre entrepreneur en déneigement.



EN HIVER, AJUSTONS NOS HABITUDES EN MATIÈRE DE COLLECTES

En période hivernale, pour éviter le bris de vos bacs d'ordures, de recyclage ou de matières organiques, ou le bris des équipements de ramassage du collecteur, il est très important de respecter les consignes suivantes :

- Le contenant doit être placé aux abords de la rue après 19 h la veille ou avant 7 h le jour de la collecte;
- Le contenant doit être placé de façon convenable à l'intérieur de l'entrée charretière à un minimum de 3 pieds (maximum 4 pieds) du banc de neige;
- Le contenant doit être déneigé afin que le poids de la neige n'endommage pas le mécanisme de ramassage du collecteur.





RAQUETTES ET SKIS DE FOND



Pour encourager l'adoption d'un mode de vie actif, la Ville est heureuse de mettre à la disposition des citoyens des ensembles de raquettes à neige et de skis de fond en location gratuite durant l'hiver.

Pour effectuer la réservation, les citoyens doivent s'inscrire sur le Portail citoyen (site Web de la Ville) à la rubrique « Réservation ». Un employé vous contactera ensuite pour confirmer la date et l'heure confirmées de la réservation. Les réservations doivent se faire un minimum de deux jours avant et maximum deux semaines avant la date souhaitée. Les locations de longues durées ne sont pas permises.

Pour récupérer le matériel, les citoyens doivent se présenter au Centre multifonctionnel (1555, rue de l'École) sur les heures d'ouverture. Pour le congé des Fêtes (19 décembre au 3 janvier), les réservations doivent se faire avant le 17 décembre à 16 h.

CORRIDOR DE MARCHÉ ET SKI DE FOND

Cet hiver encore, une piste de ski de fond de 4 km sera accessible aux fondeurs sur la piste cyclable de la Route verte longeant la rue Gertrude, entre les rues Lareau et Marie-Anne Est. Comme l'an dernier, un corridor de marche sera également aménagé aux abords de la piste ski de fond, permettant ainsi aux marcheurs de profiter de cet espace enchanteur.

Les marcheurs et amateurs de raquettes peuvent également pratiquer leur sport sur la piste multifonctionnelle du canal de Chambly et dans le sentier de la pointe nord de l'île aux Lièvres.

NOUVEAU !

VÉLO 4 SAISONS EN LOCATION GRATUITE!

Aucune réservation nécessaire
Voir les détails plus bas



VÉLO 4 SAISONS

Une vingtaine (22) de vélos à pneus surdimensionnés (grandeurs adulte et enfant à partir de 10 ans) seront mis à la disposition de la population carignanoise cet hiver. Aucune réservation à l'avance. Veuillez simplement vous présenter au comptoir de prêt. Il est possible de vérifier la disponibilité de l'équipement avant de vous déplacer en appelant au 438 455-1978 (durant les heures d'ouverture du comptoir).

Le comptoir de prêt est situé au pont no 7, intersection de la rue O'Reilley et du chemin Sainte-Thérèse.

Le comptoir est ouvert de 10 h à 15 h, si la température le permet :

- Les vendredis, samedis et dimanches entre le 18 décembre et le 28 février
- Congé des Fêtes : les 23, 26, 27, 28, 29, 30 décembre et les 2, 3, 4, 5 janvier
- Relâche scolaire : du 1^{er} au 7 mars

PROGRAMMATION HIVER / PRINTEMPS 2021

Inscrivez-vous aux activités organisées par des partenaires de la Ville.

Vous trouverez tous les détails sur le site Web municipal à villedecarignan.org à la rubrique « Loisirs ».

Ville de Carignan (450 658-1066 ou info@villedecarignan.org) Inscription via le Portail citoyen. Aucune inscription par téléphone					
Badminton libre	Mercredi Jeudi Samedi	18 h 30 à 21 h 30 18 h 30 à 21 h 30 13 h à 16 h	10 \$ / h résidents 15 \$ / h non-résidents	École Carignan-Salières	
Pickleball libre (Achat d'abonnement mensuel sur le Portail)	Dimanche (débutant-inter) Dimanche (inter-avancé) Mardi Vendredi	13 h à 15 h 15 h à 17 h 18 h 30 à 20 h 30 19 h à 21 h	6 h (3 fois semaine) : 40 \$ /mois 4 h (2 fois semaine) : 32 \$ /mois 2 h (1 fois semaine) : 20 \$ /mois 6 \$ / séance résidents 10 \$ /séance non-résidents	École Carignan-Salières <i>*Rabais de 10 % sur les abonnements résidents (non offert pour une seule séance)</i>	
NOUVEAUTÉ Basketball libre (Achat d'abonnement mensuel sur le Portail)	Samedi (Pour tous, mais priorité aux 14 ans et + et joueurs expérimentés) Dimanche (Pour tous, mais priorité aux familles.)	10 h à 12 h 30 10 h à 12 h 30	Résidents : 13 ans et - : 30 \$ /année 14 ans et + : 40 \$ /année Famille : 70 \$ /année À la séance : 5 \$ (peu importe l'âge) Non-résidents : 13 ans et - : 50 \$ /année 14 ans et + : 70 \$ /année Famille : 100 \$ /année À la séance : 15 \$ (peu importe l'âge)	École Carignan-Salières <i>*Non offert le 21 mars</i>	
					
Boxe chinoise - Wushu Carignan (pré-inscription wushucarignan.ca)					
Kung Fu traditionnel (adulte et 9 ans +)	Début de la session le 11 janvier	Mardi	18 h 20 à 19 h 50	Groupe 1 : Enfants (7 à 8 ans) 1 fois / sem. : 89 \$	École du Parchemin
Kung Fu découverte (5-8 ans / 9-12 ans)		Samedi	11 h 15 à 12 h	Groupe 2 : Enfants (9 à 12 ans) 2 fois / sem. : 149 \$	
Kung Fu Sanda (Adulte et 13 ans +)		Samedi	12 h à 13 h 15	Groupe 3 : Adultes (13 ans +) 2 fois / sem. : 179 \$	
Danse en ligne avec Lucie Lapointe (llapointe32@videotron.ca)					
Débutant 1 et 2	13 janv. au 4 mai	Mardi	13 h à 14 h	5 \$ / cours	Centre multifonctionnel
Autres niveaux	13 janv. au 4 mai	Mardi	14 h 15 à 15 h 15	5 \$ / cours	
Pratique danse en ligne	15 janv. au 14 mai	Vendredi	19 h 30 à 22 h	8 \$ / personne	
Cours d'équitation classique / Les écuries Sylvie Monette (438 274-3093 ou 450 447-9444)					
Niveaux débutant, intermédiaire et avancé (Enfants de 9 ans +)	À l'année	Tous les jours (sauf le dimanche)	9 h à 21 h	1 cours privé 75 \$ 1 cours en groupe 47 \$ 8 cours en groupe 330 \$ 10 cours en groupe 413 \$ <i>*taxes en sus</i>	1626, chemin Bellevue à Carignan


Cours de piano / Le piano enchanté (450 447-7330 ou lepianoenchante@hotmail.ca)

Cours de piano (Enfants, adultes / débutants et avancés)	Janvier à juin	Lundi au samedi Jour / soir Heures variables	21 \$ / 30 min. 28 \$ / 45 min. 34 \$ / 60 min.	893, rue des Cèdres à Carignan
--	----------------	--	---	-----------------------------------

Tant-Danse de l'Âme (inscriptions au bodymindsoul@videotron.ca ou 450 708-2137 – site web www.tant-danse.com)

Pound Fitness (Cardio, pilates et yoga). Entraînement avec des bâtons de « drummer »	11 janv. au 5 avril	Lundi	18 h 20 à 19 h 15	150 \$ ou forfait 250 \$ cours réguliers illimités	Centre multifonctionnel *Apportez votre tapis
Zumba (Chorégraphie enlevante aux sons de différentes musiques)	11 janv. au 5 avril	Lundi	19 h 35 à 20 h 35	150 \$ ou forfait 250 \$ cours réguliers illimités	
Essentrics (Entraînement pour étirer et renforcer les muscles)	12 janv. au 6 avril	Mardi	19 h à 20 h	210 \$	
Duo Turbo Kick (Un temps de défoulement, musculation et étirement)	13 janv. au 7 avril	Mercredi	19 h à 20 h	150 \$ ou forfait 250 \$ cours réguliers illimités	

Posa / Source de Monts / Organisme jeunesse (Clientèle ciblée : 35 ans et moins. Inscriptions au animation@posasdm.org ou par téléphone au 450 658-9898 poste 730)

Initiation Yoga	7 janv. au 25 mars	Jeudi	18 h à 19 h 15 (en présentiel si permis ou sur Zoom si zone rouge)	Avoir une serviette et une bouteille d'eau réutilisable	620, rue Sénécals à Chambly
Initiation au SLAM-poésie	7 janv. au 25 mars	1 jeudi sur 2 avec clameur invité une fois par mois	19 h 15 à 20 h (sur plateforme Zoom)	Avoir accès à Internet	
Initiation à la guitare	8 janv. au 26 mars	1 vendredi sur 2	18 h à 19 h (en présentiel)	Apporter sa guitare ou prêt par POSA pendant le cours	
Soirées Jam	À tous les vendredis	Vendredi	19 h à 21 h (en présentiel)	Apporter son instrument ou prêt de POSA durant la soirée	

Pulsation Zen (Inscription info@pulsationzen.com ou 450 982-7936 – www.pulsationzen.com)

Club de marche (Marche nordique)	9 janv. au 24 avril	Dimanche	10 h à 11 h	Résidents : 180 \$ Non-résidents : 225 \$	Point de rencontre : Parc Genest / Ile Goyer *Bâtons de marche requis
Club de course à pieds (Entraînement complet)	13 janv. au 21 avril (Inclut 4 ateliers gratuits les 7, 14, 21 et 28 avril, offerts par la Ville de Carignan)	Mercredi	18 h 30 à 19 h 30	Résidents : 132 \$ Non-résidents : 165 \$	Point de rencontre : Centre multifonctionnel

**INTÉGRATION
COMPÉTENCES**
COMPTABILITÉ • FORMATION • ÉVALUATION**INTÉGRATION COMPÉTENCES**

Intégration compétences offre des services pour les personnes immigrantes ayant besoin d'aide pour s'intégrer dans la région, se trouver un emploi, retourner aux études ou se partir en affaires. Inscription continue. Une occasion de poursuivre les études à votre rythme : français et mathématiques (niveau secondaire). Services offerts gratuitement.

L'approche :

- Un accompagnement et un soutien personnalisés
- Un horaire adapté et flexible

Activités d'intégration sociale, par exemple :

- Les mercredis Cafés-actualités
- La semaine de la persévérance scolaire

1179, rue Bourgogne à Chambly
integrationcompetences.ca
450 464-4481 ou 1 877 538-6377

**PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

Notre mission est de mettre en relation de jumelage une personne bénévole et une personne vivant avec une déficience intellectuelle, de l'autisme ou la trisomie 21, ceci afin de briser l'isolement et mener vers l'intégration et la participation sociales. Pour en savoir plus sur notre mission ou simplement sur la déficience intellectuelle, nous vous invitons à consulter notre site internet au pcvr.ca. À la recherche de bénévoles, un petit 3 heures par mois, c'est tout ce qu'il faut !

308, rue Montsabré à Beloeil
info@pcvr.ca
450 464-5325

**LA MAISON DES JEUNES - CENTRE AMITIÉ JEUNESSE**

Service de formation « Gardiens avertis » certifié par la Croix-Rouge canadienne pour les jeunes de 11 ans et plus. Inscription sur place au coût de 50 \$.

Soirées Night Life pour les jeunes de 10 à 13 ans

Le dernier vendredi de chaque mois durant la période scolaire de 18 h à 22 h.

Casse-croûte et animation sur place (admission 5 \$).

Service d'aide aux devoirs (niveau secondaire)

Les mardis, mercredis et jeudis de 14 h 40 à 16 h 30 (carte de membre obligatoire – 40 \$).

Service de dîners offerts aux jeunes qui fréquentent l'École secondaire de Chambly

Du mardi au vendredi de 10 h 50 à 11 h 50. Apporte ton lunch. (carte de membre obligatoire)

Activités récréatives, sportives, ainsi que différents ateliers préventifs, éducatifs et créatifs

Les mardis de 16 h 30 à 19 h, les mercredis et jeudis de 16 h 30 à 19 h et les vendredis de 14 h 30 à 20 h.

L'horaire peut varier selon les activités (carte de membre obligatoire).

Viens retrouver tes amis, t'amuser ou jaser, il y a toujours quelqu'un pour t'écouter et te renseigner. On t'attend, à bientôt!

505, boul. Brassard à Chambly
mdj_caj@bellnet.ca
450 658-6810

**CARREFOUR FAMILIAL DU RICHELIEU**

Vous avez des enfants entre 0 et 5 ans? La maison de la famille est conçue pour vous! Depuis 25 ans maintenant, le Carrefour familial accompagne les parents dans leur aventure parentale. Nous offrons des ateliers d'enrichissement parental, du soutien, du répit à la halte-garderie avec des plages horaires flexibles et des tarifs abordables pour tous et beaucoup de bons souvenirs! Notre équipe expérimentée et formée en continue et nos locaux bien équipés sont là pour vous accueillir.

Afin de continuer à être présents pour les familles pendant la pandémie, toutes nos activités ont été modifiées afin de respecter les normes de la santé publique. L'accueil et le plaisir sont toujours au rendez-vous! Téléphonez-nous pour vous inscrire ou encore venez faire votre tour!

856, Grand Boulevard à Chambly
carrefourfamilial.org
450 447-9969



Pour recevoir nos nouvelles d'actualité par courriel

Abonnez-vous!

villedecarignan.org/fr/infolettre

COLLECTES D'ORDURES

AUX TROIS (3) SEMAINES EN 2021

Les matières organiques
vont dans l'organibac



Pas dans la poubelle!



HEURES DE SERVICE

LUNDI AU JEUDI DE 8 H À 12 H
ET DE 13 H À 16 H 30
VENDREDI DE 8 H À 12 H

TÉL : 450 658-1066 ♦ VILLEDECARIGNAN.ORG

FACEBOOK.COM/VILLEDECARIGNAN ♦ INFO@VILLEDECARIGNAN.ORG